



« Carrière du
Rocher Jehan »

Superficie : 7 ha

Caractéristiques et historique du Site

Cette carrière, plus exploitée, constitue une friche située au cœur du plateau des Granits, une agglomération qui s'étend sur les Communes du Hinglé et de Bobital.

Le site est constitué d'une excavation, remplie d'eau, constituant une réserve intéressante d'eau potable, ainsi d'un espace d'environ 2 ha au sud du plan d'eau et environ 1ha au nord, dont un réaménagement permettrait de nouveaux usages.

La carrière n'est plus exploitée pour de l'extraction de minéraux depuis le début des années 1990. Depuis lors, le site a été utilisé pour une activité connexe aux carrières, le transit de matériaux. Plusieurs projets ont été présentés et analysés. **Le projet le plus aboutit d'un ISDI (Installation de stockage de déchets Inertes) d'une durée supérieure à 10 ans pour une capacité de 350 000 m3 est définitivement abandonné.**

Site en renouvellement urbain



Photographies du secteur



Objectifs généraux **d'aménagement** du site

L'objectif de cette Orientation d'Aménagement et de Programmation est d'accompagner un nouveau projet de réaménagement de la carrière du Rocher Jehan.

Le réaménagement de la carrière sera conditionné aux invariants suivants :

- Préservation du plan d'eau et de sa capacité de stockage d'eau afin de constituer une nouvelle réserve d'eau potable pour le territoire. Ce plan d'eau constitue une réserve de secours lors d'épisodes de sécheresse intense.
- Limiter le réaménagement de l'ancienne carrière de 80 000 tonnes de matériaux, exclusivement constitué de pierres et de terres végétales. Un processus de contrôle de qualité des déchets apportés sera mis en place. Le réaménagement répondra à deux objectifs :
 - La sécurisation du plan d'eau par un merlon paysager
 - La reconstitue d'un sol au sud du plan d'eau (environ 50 cm de terres végétales)
- L'accès au site pour ce réaménagement sera l'accès existant, via la rue des Granits
- La durée du réaménagement est limitée à **3 ans minimum et 5 ans maximum**, ce qui représente 3 à 6 camions par jours, limitant l'impact en matière de trafic de poids-lourds. Les poids-lourds ne devront pas rejoindre la RD 766 par l'agglomération des Granits. Ils devront transiter par la ZA du Guinefort et le carrefour de la Croix Jean Gicquel.
- Outre la création d'une réserve d'eau potable, le réaménagement permettra à partir de 2030, des nouveaux usages à définir (habitat, artisanat, photovoltaïque, agriculture, parc, etc...)

Légende

	Délimitation du secteur		Zone de réaménagement (terre/pierre)
	Bâtiments à démolir		Maintien d'un écran paysager
	Plan d'eau à préserver (tracé à titre indicatif)		Accès poids-lourds interdit
	Accès/Sortie		

Schéma des orientations d'aménagement du secteur



